Image not found or type unknown

Désordres couverts par la garantie décennale

Par **Mvillain**, le **02/02/2014** à **15:46**

Bonjour et merci d'avance pour votre réponse.
Nous sommes 6 à avoir acheté un pavillon en VEFA en 2005, livré en 2006. Il s'agit d'un seul et même constructeur.
Les enduits extérieurs de ces 6 pavillons sont aujourd'hui verdis, voire noircis et donnent un visuel déplorable notamment au niveau des pignons dont les cheminées ne sont pas équipées d'un pare gouttes.
Ce désordre releve-t-il de la garantie décennale?
Si oui, quelles démarches entreprendre?
Merci
MV

Par **HOODIA**, le **04/02/2014** à **08:58**

La garantie décennale entre en action si le bien est impropre à sa destination, ici l'habitation.....
la réponse est négative .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés